



# COMMENT VENDRE EN TEMPS DE CRISE ?

## SPÉCIAL COVID-19

### COMMERÇANTS, CONTINUEZ À COMMUNIQUER AVEC VOS CLIENTS ET À VENDRE PENDANT LA CRISE !

Votre commerce est directement affecté par la crise du Coronavirus ? Comment poursuivre votre activité et assurer votre chiffre d'affaires en respectant les règles actuelles liées à l'accueil du public ? **Il est possible de garder le lien avec votre clientèle et de continuer à vendre vos produits pendant la crise sanitaire.** Nous vous détaillons ici comment proposer vos produits à vos clients, via des moyens simples comme le service de "drive" devant votre commerce, ou encore la livraison à domicile.

#### ► PROCESSUS DE VENTE



##### **Vous avez un site internet "vitrine"**

Votre site présente vos produits à la vente mais ne permet pas la vente en ligne : proposez à vos clients de choisir leur marchandise puis de passer la commande par téléphone.

##### **Si vous n'avez pas de site internet...**

Ouvrez une page Facebook pour communiquer sur votre offre et utilisez tous les moyens à votre disposition pour que vos clients aient connaissance de vos produits disponibles (cf. rubrique "Canaux de communication").

Le service "drive" ou de livraison à domicile sont soumis aux règles de la "vente à distance" (Art L. 121-16-1 du code de la consommation).

#### POINTS DE VIGILANCE

**Pour les denrées alimentaires**, mentionnez pour chaque produit (ou panier) ses caractéristiques essentielles, à savoir :

- ✓ la dénomination de vente
- ✓ la liste des ingrédients
- ✓ la quantité nette
- ✓ le lieu d'origine ou de provenance

[https://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/cnc/avis/2013/etat\\_lieux\\_dematerialisation310113.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/cnc/avis/2013/etat_lieux_dematerialisation310113.pdf)



#### INFORMATIONS SUR LES MOYENS DE PAIEMENTS



Le client doit être informé des moyens de paiement acceptés et des restrictions de livraison, au plus tard au début du processus de commande, c'est-à-dire quand il clique sur "Régler ma commande" ou "Voir mon panier".

1

## ▶ PROCESSUS DE COMMANDE

Le processus de commande (aussi appelé “tunnel d’achat”) doit inclure, avant la validation finale, un récapitulatif des produits sélectionnés par le client, mentionnant :

- ✓ Les caractéristiques essentielles des articles
- ✓ Le prix global

**Pour les commandes prises par internet :** à l’issue du choix de ses produits, le client doit obtenir un récapitulatif de sa commande avec le total à payer. Ensuite, un bouton lui indique la fin du processus par “Régler ma commande” ou “Valider ma commande et payer”.

**Pour les commandes prises par téléphone :** à l’issue de la prise de commande, vous êtes donc dans l’obligation de vérifier avec le client le contenu de sa commande et lui confirmer le prix total avant de lui proposer le paiement.

2

## ▶ LIVRAISONS OU “DRIVE”

Il vous appartient de mettre en place des mesures pour prévenir les risques de contaminations tout au long de la préparation de la commande jusqu’à sa livraison ou son retrait. Vous ne devez pas être en contact avec vos clients.



### “DRIVE” / “CLICK & COLLECT”

- ✓ Proposez de mettre les marchandises à disposition à un horaire fixé avec votre client en mettant en place les mesures nécessaires pour éviter tout contact et qui permettent à vos clients et personnels de se sentir en sécurité.

Depuis le 21 avril, cette option est acceptée pour l’ensemble des commerces, y compris ceux qui ne sont pas autorisés à recevoir du public.

Vos clients sont autorisés à venir récupérer leur commande en cochant l’option “déplacement pour achats de première nécessité” sur leur attestation.

Consultez la fiche du Ministère du Travail dédiée aux précautions à respecter pour la tenue de “drive” et points de collecte :

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid\\_19\\_conseils\\_drive.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid_19_conseils_drive.pdf)

### LIVRAISONS À DOMICILE POSSIBLE

(POUR TOUT PRODUIT)

- ✓ Organisez vos tournées avec vos propres moyens de livraison

**Exemple d’une bonne pratique :** à l’approche du lieu de livraison, prévenez le client par téléphone, déposez la marchandise devant la propriété ou sur le palier, prenez une photo (pour éviter tout litige), puis klaxonnez au moment du départ pour prévenir le client qu’il peut sortir récupérer sa commande.

- ✓ Utilisez les transporteurs

**Les livraisons s’effectuent à domicile.  
Pas de relais colis pendant le confinement.**

> **Chronopost :** offre spécifique -20% avec le code “restez chez vous” pour tous vos colis entre 1 et 20 kg et d’un format maximum de 90 x 40 x 39 cm, de 23 € à 27 € et 42 € TTC

> **La Poste :** livraison de petits colis, à partir de 4,95 € et jusqu’à 30 kg pour 29 € TTC

> **Stuart :** offres spécifiques  
0 à 3,5 km / 3,5 à 7 km / plus de 7 km

- **Vélo :** 5,95 €, 9,00 € + 1,60 € par km (depuis le 1<sup>er</sup> km)
- **Voiture :** 10,00€, 18,00€, 10,50€ + 2,90€ par km (depuis le 1<sup>er</sup> km)

sms



### POUR EN SAVOIR PLUS...

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-precautions-sanitaires-livraison-colis>

**Consultez le guide des précautions sanitaires :**

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/Guide\\_precautions\\_sanitaires\\_livraison\\_colis.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/Guide_precautions_sanitaires_livraison_colis.pdf)

3 Zoom sur une solution : Ma Boutique, Mes Solutions

## MON PANIER BLEU

### LIVRAISON DE PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX DANS LE 06

Solution digitale centralisée pour les artisans et commerçants de proximité.

**Le principe** : les clients passent commande sur le site [www.monpanierbleu.com](http://www.monpanierbleu.com) ou par téléphone auprès de l'équipe bleue, ils ont le choix entre se faire livrer ou aller directement en boutique récupérer leurs achats via le click & collect.

#### ► MES GAINS

**Je suis visible sur un site internet** qui communique auprès des clients locaux des Alpes-Maritimes, sur une offre uniquement alimentaire.

**Je peux proposer à mes clients**, ou futurs clients de les livrer directement chez eux, ou de réserver leur commande à venir chercher en magasin (click & collect).

#### ► COMMENT ÇA MARCHE ?

**Commande sur le site [monpanierbleu.com](http://monpanierbleu.com) ou par téléphone auprès de l'équipe bleue.**

##### 1 Livraison

Choix de se faire livrer ou aller directement en boutique récupérer leurs achats via le click&collect.

##### 2 Les commerçants sont avertis en temps réel

Par email et SMS des produits à préparer (ils disposent d'un délai de plusieurs heures).

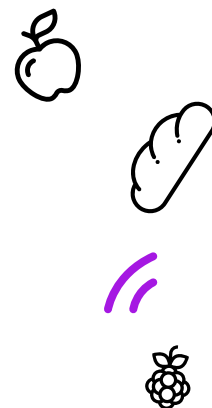
##### 3 Paiement

Si le client commande en ligne, le paiement se fait directement sur le site [monpanierbleu.com](http://monpanierbleu.com).  
S'il souhaite commander par téléphone, il peut payer directement à la livraison par carte bleue.

#### ► LES CONDITIONS ?

► **400€ HT** de frais de référencement

+ **10%** de commission sur les commandes passées par la plateforme



services supplémentaires payants (création eboutique, page web, vidéo, etc.)

► **Tarifs de l'offre pendant la crise (en comparaison du tarif normal): -20%** pour les frais de livraison pour les clients particuliers, du 15 mars jusqu'à la fin du confinement

► **Mon Panier Bleu Events** : à partir de 20€ / personne (livraison, mise en place, service)



4

## ▶ LES PRINCIPALES SOLUTIONS DE PAIEMENT EN LIGNE ET SÉCURISÉES

**Vous devez proposer au client un moyen de paiement sécurisé en ligne et par SMS pour les commandes passées par téléphone.**

✓ Retour d'expérience du magasin bio & local SEDONA, à Montauban : <https://youtu.be/Gcln6fueC9E>  
Solution utilisée : PayZen <https://payzen.eu/>

✓ Les principales solutions proposées actuellement :  
<https://www.ccistore.fr/search/paiement%20en%20ligne>  
<https://www.codeur.com/blog/solutions-paiement-en-ligne-ecommerce/>

✓ Les bonnes questions à se poser pour bien choisir sa solution : <https://www.ecommerce-nation.fr/guide-complet-paiement-ligne-e-commerce/>



## FOCUS

**Dans le contexte actuel de solidarité nationale lié à la crise coronavirus, 2 solutions proposent à ce jour des offres commerciales :**

▶ **PAYLIB** : <https://www.paylib.fr/paiement-commerçants/faq/covid-19/>

Paylib ouvre de manière exceptionnelle son service "Paylib entre amis" aux professionnels, pour recevoir de l'argent à distance, et ce gratuitement.

### Côté professionnel :

Assurez-vous que votre client a bien activé "Paylib" dans l'application de sa banque ou demandez-lui de le faire en allant sur la page d'aide "Activez Paylib".

Communiquez à votre client votre numéro de téléphone professionnel uniquement.

Le client vous envoie l'argent via "Paylib entre amis" sur votre numéro professionnel.

Vous recevrez alors un SMS avec un lien cliquable, vous amenant sur le site [www.paylib.fr](http://www.paylib.fr).

Saisissez votre IBAN professionnel français. L'argent arrive sur votre compte directement.

A cette occasion, cochez la case "Mémoriser mon IBAN" et recevez les autres paiements directement sur votre compte bancaire professionnel pendant 3 mois, sans aucune autre démarche de votre part.

Ce service permet aux professionnels de recevoir des paiements jusqu'à, au moins, 300 € par transaction.

### Les banques proposant "Paylib entre amis" :

Banque BCP, Banque de Savoie, Banque Populaire, BNP Paribas, Caisse d'Épargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Maritime, Crédit Mutuel, Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Hello Bank!, La Banque Postale, LCL, Max, Société Générale.

▶ **LYDIA PRO** : <http://supportpro.lydia-app.com/l/fr/article/vti8yzolj9-lydia-pour-les-artistes-professions-liberales-et-petits-commerçants>

L'application pour smartphone "Lydia Pro" permet, en quelques secondes, lorsque la prestation est réalisée, de recevoir les règlements du client par carte bancaire. Le client pourra payer avec sa carte bancaire sur une page internet sécurisée.

### Côté professionnel :

**1 Téléchargez l'application "Lydia Pro"**, sur votre appareil Apple ou Android.

**2 Créez-vous un compte avec l'abréviation "CMEF"** devant vos nom et prénom.

Exemple : "CMEF-Menuiserie Jean Dupont"

**3 Effectuez votre première demande de règlement**

- Entrez le numéro de téléphone ou l'adresse e-mail du client.
- Saisissez le montant et l'objet de la demande.
- Cliquez sur "Envoyer".

### Côté client :

**1** Le client va recevoir un SMS ou un e-mail qui lui notifiera votre demande de règlement.

**2** Il pourra dès lors directement payer par carte bancaire, en cliquant sur le lien de paiement sécurisé. Il peut aussi régler encore plus rapidement avec l'application "Lydia" pour les particuliers, s'il fait partie des trois millions d'utilisateurs de celle-ci.

**3** Vous recevrez immédiatement la confirmation du paiement, sur votre téléphone et par e-mail.

### À retenir :

- L'utilisation de "Lydia Pro" est sans engagement et ne nécessite aucun équipement. Une simple application à installer sur votre smartphone suffit.
- **L'application gère les encaissements et les virements**, côté professionnel et côté client.
- Les paiements carte bancaire sont garantis. La **rubrique "reçus"** vous indique si le paiement s'est bien déroulé, ou s'il est toujours en attente.
- Afin que les virements vers le compte bancaire de l'entreprise puissent être réalisés automatiquement (de manière quotidienne), il sera nécessaire de **transmettre à "Lydia Pro" des justificatifs d'activité**.
- Justificatif d'activité : prévoyez quelques minutes de plus pour **prendre en photo** depuis l'application **les documents** (Carte identité, KBIS pour une société commerciale, Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers pour un artisan, Récépissé de déclaration en préfecture et PV d'Assemblée Générale pour une association, Avis de situation SIREN, votre RIB) pour un indépendant ou un micro-entrepreneur, le tout de moins de 3 mois. Un avis de situation peut être gratuitement téléchargé en ligne sur <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

### Source :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-e-commerce-offres-preferentielles-commerçants>

## 5 Zoom sur une solution : Ma Boutique, Mes Solutions

## LYF PRO

## ► COMMENT ÇA MARCHE ?

Lyf Pro est une solution d'encaissement mobile qui permet au professionnel de :

- ✓ **transformer son mobile en terminal d'encaissement** et ainsi d'accepter les principaux moyens de paiement de ses clients (paiement mobile via l'application Lyf Pay mais aussi les paiements carte bancaire) sans aucun équipement supplémentaire,
- ✓ **disposer de sa trésorerie immédiatement**, les encaissements étant disponibles dès le lendemain sur le compte bancaire du professionnel, un vrai gain de temps par rapport aux remises de chèques ou espèce en banque,
- ✓ **bénéficier d'outils de suivi et de reporting**, en temps réel via une interface dédiée, simple et intuitive, le Lyf Pay Back Office,
- ✓ **développer et animer sa relation client** grâce à la mise à disposition (sans aucun frais supplémentaire) d'outils marketing permettant de créer des offres, des programmes de fidélité ou de pousser des actualités aux porteurs de l'application de paiement Lyf Pay.

## ► LES BÉNÉFICES POUR LES COMMERÇANTS :

**Pas d'engagement** : avec Lyf Pro, pas d'abonnement ni d'engagement comme la plupart des solutions monétiques type TPE.

**Pas d'équipement supplémentaire** : pas de boîtier à brancher à son mobile, pas de connecteur à garder sur soi, c'est le mobile du professionnel qui devient le terminal d'encaissement, via une application gratuite disponible sur les stores Android et Apple.

► **PRIX** ⚠ *Lyf Pro bénéficie d'une gratuité totale jusqu'à la fin de la période de confinement*

**Pas de coût fixe** : la tarification est à l'usage, par le biais d'une commission proportionnelle sans minimum de perception ni autre coût associé. Quand le professionnel ne se sert pas de la solution, elle ne lui coûte rien.



## CANAUX DE COMMUNICATION

Maintenant que vous avez identifié comment continuer à proposer vos articles tout en respectant les règles d'hygiène, il faut désormais en informer le plus grand nombre de clients potentiels.

### RECENSEZ ET MONTREZ VOS PRODUITS

Si vous ne disposez pas d'un site internet proposant l'étendue de vos produits, **vous pouvez tout de même les faire connaître en ligne via les réseaux sociaux.**

Vous pouvez par exemple prendre en photo chacun de vos produits ou ceux que vous souhaitez "pousser" puis les publier un à un sur votre page **Facebook**, en veillant à y ajouter un petit descriptif et surtout le prix. Il sera ainsi plus facile pour vos clients de choisir et d'effectuer des commandes.

✓ Consultez les recommandations de Facebook pour les entreprises pendant la crise :

<https://www.facebook.com/business/boost/resource>



### INFORMEZ VOS CLIENTS EXISTANTS

Si vous disposez d'une base de données avec les coordonnées de vos clients, vous pouvez dès maintenant les informer du nouveau service mis en place via un e-mailing (ou e-mail) ainsi que par SMS (en respectant la législation en matière de RGPD) ou encore sur votre profil sur les différents réseaux sociaux. **Gardez le contact avec vos clients** : informez-les de l'ouverture/fermeture et des offres de produits et service avec un message « #covid-10 » via vos pages RS, newsletter, e-mailing

### INFORMEZ DE NOUVEAUX CLIENTS POTENTIELS

**Vous pouvez toucher facilement de nouveaux clients potentiels via les canaux suivants :**

✓ **En mettant à jour votre page googlemybusiness** : y indiquer vos nouveaux jours de fermeture, numéro de téléphone et créer un évènement avec les nouveaux services proposés. Découvrez ici la procédure : <https://support.google.com/business/answer/9773423?hl=fr>

✓ **Faites-vous référencer dans les annuaires de commerçants en ligne** mis en place par les collectivités

ou faites connaître votre commerce et ses services de la collectivité de votre territoire

✓ **En informant la mairie de votre commune de ce nouveau service.** La mairie pourra ensuite relayer l'information à l'ensemble des administrés, surtout si votre commerce est installé en zone rurale

✓ **En contactant la radio locale** qui pourra vous proposer de faire une publicité ou tout simplement de relayer l'information lors d'une émission ou d'un bulletin d'informations

✓ **En envoyant votre annonce** aux journaux locaux et régionaux

✓ En publiant un article ou un post sur votre profil de réseau social, en veillant à y intégrer des tags liés à l'actualité : **#COVID-19** ou **#CORONAVIRUS** par exemple

✓ **En publiant un post sur des groupes publics** de votre commune et/ou de votre département afin que votre annonce puisse être relayée par les adhérents

✓ **En créant un groupe public** pour votre commune et proposer aux autres commerces de vous y rejoindre. Ici un exemple d'une initiative à Versailles :

<https://www.facebook.com/groups/CommercesVersailles/>

✓ **D'autres solutions digitales** pour vous aider à être visible et vendre en ligne sur MA BOUTIQUE MES SOLUTIONS de la CCI Nice Côte d'Azur : [https://www.var-ecobiz.fr/jcms/prd\\_1003683/fr/boutique-du-commerce-06](https://www.var-ecobiz.fr/jcms/prd_1003683/fr/boutique-du-commerce-06)

### RETROUVEZ LE GUIDE PRATIQUE ÉDITÉ PAR PETITSCOMMERCES.FR :

<https://www.petitscommerces.fr/coronavirus-le-guide-pratique-pour-les-commerçants-de-proximité/>



Après le confinement, participez au programme d'accompagnement numérique mis en place par la Région en partenariat avec la CCI Nice Côte d'Azur **DIGI CONSULT** : Auto-évaluation, diagnostic, plan d'action personnalisé, formations et coach digital pour vous familiariser avec les usages du numérique.

Votre conseiller CCI Nice Côte d'Azur  
**Sandrine BONGIOVANNI**  
 sandrine.bongiovanni@cote-azur.cci.fr  
**04 93 13 74 66**